



20 ans après le code du sport : quels rapports entre le sport et la loi ?

Mercredi 17 juin 2026

PRESENTATION GENERALE

Le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en partenariat avec la Cour de cassation et le Conseil d'État, organisent tous les deux ans un colloque sur le thème du droit du sport.

L'objet de ces colloques biennaux, organisés alternativement à la Cour de cassation et au Conseil d'État, est de mettre en débat un thème de droit du sport choisi pour son actualité législative et jurisprudentielle ; ils enrichiront sa compréhension et son analyse par les regards croisés des acteurs qu'elle touche à différents titres. C'est dans cette perspective que ces colloques réunissent notamment des magistrats, des avocats, des universitaires, des acteurs et représentants du mouvement sportif et de ses partenaires. Sept colloques ont d'ores et déjà été organisés dans le cadre de ce cycle sur les thèmes suivants :

- ***Règlement des litiges au sein du mouvement sportif*** – le 17 juin 2011, à la Cour de cassation.
- ***L'intégrité des compétitions sportives*** – le 7 juin 2013, au Conseil d'État.
- ***Le préalable obligatoire de conciliation du CNOSF*** – le 26 juin 2015 à la Cour de cassation.
- ***Les sportifs de haut niveau et professionnels et la loi du 27 novembre 2015 : bilan et perspectives*** – le 23 juin 2017, au Conseil d'État.
- ***Responsabilité civile et assurances en matière sportive : enjeux et perspectives*** – le 5 juillet 2019 à la Cour de cassation.
- ***Crise(s) sanitaire(s) & régulation juridique du sport*** – le 24 novembre 2021 au Conseil d'État.
- ***Les Propriétés olympiques*** – le 8 mars 2024 à la Cour de cassation.

Ces sept colloques ont donné lieu à la publication d'un ouvrage aux Juris Éditions de Dalloz.

PRESENTATION DU COLLOQUE

Colloque de droit du sport
« 20 ans après le code du sport : quels rapports entre le sport et la loi ? »

*Mercredi 17 juin 2026, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 16h30
Conseil d'État - salle d'Assemblée générale
Place du Palais-Royal - Paris 1^{er}*

La législation sportive, issue pour l'essentiel de la loi du 16 juillet 1984, a été codifiée par une ordonnance du 23 mai 2006 (partie législative).

C'est l'occasion de poser un regard à la fois historique et prospectif sur la place qu'occupe la loi dans la régulation des activités sportives en France. La loi est-elle l'instrument idoine pour cette régulation ? Comment et par qui les lois sur le sport sont-elles élaborées ? Quel contrôle ? Quelle articulation avec les normes sportives internationales ? Quelle application effective des lois dans le secteur du sport, par les acteurs eux-mêmes, et quelle évaluation de leur efficacité ? Quelles perspectives ?

PROGRAMME

9h00 - 9h30 - Accueil

PROPOS INTRODUCTIFS

9h30 - 9h45

Marc GUILLAUME, vice-président du Conseil d'État

9h45 - 10h

Amélie OUDÉA-CASTÉRA, présidente du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Président de séance de la matinée :

Edmond HONORAT, président de la section des travaux publics du Conseil d'État

PARTIE PRELIMINAIRE : ELEMENTS DE CADRAGE

10h - 10h20

Chapitre 1 – Les lois sur le sport : approche historique et analytique

Jean-Christophe BREILLAT, avocat spécialiste en droit du sport, CDES Conseil

10h20 - 10h40

Chapitre 2 – Le balancier législatif dans les lois sur le sport : approche légistique

Dominique RÉMY, magistrat administratif honoraire, conciliateur du CNOSF

10h40 - 11h

Chapitre 3 – La codification des lois sur le sport

Dominique LAURENT, conseillère d'État, directrice des sports du ministère en charge des Sports (2002-2008) à l'époque de la codification

11h – 11h10 | QUESTIONS/REPONSES

1^{ERE} PARTIE : L'INITIATIVE ET L'ELABORATION DES LOIS SUR LE SPORT

Chapitre 1 – L'initiative législative : choix d'une méthode et enjeux pratiques

11h10 – 11h30

Charles DUDOGNON, professeur de droit public à l'université de Limoges, Centre de droit et d'économie du sport

Chapitre 2 – L'élaboration législative : approche gouvernementale et parlementaire

11h30 – 12h10

Marie-George BUFFET, ancienne ministre de la jeunesse et des sports, ancienne députée de Seine-Saint-Denis

Cyril MOURIN, ancien conseiller « Sport, JO 2024, Engagement associatif, Jeunesse » du Président de la République et fondateur Sideline Conseil

Chapitre 3 – L'élaboration législative : approche de pluralisme normatif

12h10 – 12h30

Section 1 – L'exemple des lois sur le dopage

Béatrice BOURGEOIS, conseillère d'Etat, présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage

12h30 – 12h50

Section 2 – L'exemple des lois olympiques

Franck LATTY, professeur de droit public à l'université Paris Nanterre, président de la conférence des conciliateurs du CNOSF

12h50 – 13h | QUESTIONS/REPONSES

13h – 14h30 | PAUSE DÉJEUNER

2^{EME} PARTIE : LE CONTROLE ET L’EFFECTIVITE DES LOIS SUR LE SPORT

Président de séance de l’après-midi :

Alain LACABARATS, président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Chapitre 1 – Le contrôle des lois sur le sport

14h30 – 14h50

Section 1 – Le contrôle de constitutionnalité des lois sur le sport

Aurélie BRETONNEAU, conseillère d’État

14h50 – 15h10

Section 2 – Le contrôle parlementaire des lois sur le sport

Mathieu TEORAN, chef de service de la commission de la culture, de l’éducation, de la communication et du sport au Sénat

15h10 – 15h15 | QUESTIONS/REPONSES

Chapitre 2 – L’application concrète des lois sur le sport par les acteurs

15h15 – 16h10

Table-ronde animée par Constance POPINEAU, Directrice juridique du CNOSF avec :

- **Sébastien POIRIER**, président de la Fédération française de motocyclisme et administrateur du CNOSF
- **Anne GROSPILLET-QUINTIN**, directrice générale de la Fédération française de montagne et d’escalade
- **Pierre HOUIN**, champion Olympique, directeur du Pôle Olympique et Sport de Haut Niveau du CNOSF
- **Thierry BRAILLARD**, avocat et ancien Secrétaire d’Etat en charge des Sports

16h10 – 16h30

PARTIE CONCLUSIVE : Quelles perspectives pour les lois sur le sport ?

Skander KARAA, maître de conférences à l’université de Limoges, Centre de Droit et d’Economie du Sport.

PRESENTATION DES INTERVENANTS

PROPOS INTRODUCTIFS

Marc Guillaume



Vice-président du Conseil d'État

Ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion « Victor Hugo », 1991), Marc Guillaume est titulaire d'une maîtrise de droit international et européen et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Entré au Conseil d'État à la sortie de l'ENA en 1991, il exerce d'abord ses fonctions à la section du contentieux puis à la section de l'intérieur.

Il poursuit sa carrière à l'extérieur du Conseil d'État, notamment au ministère de la défense, où il est successivement délégué aux affaires juridiques (1995-1999) puis directeur des affaires juridiques (1999-2002). Il est ensuite directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la justice (2002-2007).

Il exerce ensuite les fonctions de secrétaire général du Conseil constitutionnel (2007-2015), de secrétaire général du Gouvernement (2015-2020), puis de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (2020-2026).

Marc Guillaume est nommé vice-président du Conseil d'État le 21 mai 2026.

Amélie Oudéa-Castéra



Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français, CNOSF

Amélie Oudéa-Castéra est une ancienne sportive de haut niveau. Elle a été championne du monde, championne d'Europe par équipes et trois fois championne de France dans les catégories jeunes. Elle a évolué sur le circuit professionnel en Grand Chelem juniors, et a atteint, dès l'âge de 16 ans, le classement de 18^{ème} joueuse française et de 251^{ème} joueuse mondiale.

A 18 ans, Amélie décide de mettre un terme à sa carrière pour se consacrer à ses études. Elle est diplômée de Sciences Po, de l'ESSEC, titulaire d'une maîtrise de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancienne élève l'École nationale d'administration (promotion « Léopold-Sédar-Senghor », 2004). Elle intègre ensuite la Cour des Comptes en 2004, où elle est auditrice puis conseillère référendaire, en charge du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

En 2008, Amélie décide de rejoindre le secteur privé. Elle reste près de 10 ans chez AXA, jusqu'à décrocher le rôle de directrice du marketing, de la marque et du digital du Groupe en 2017. En 2018, elle rejoint le comité exécutif du Groupe Carrefour, où elle est en charge du e-commerce, de la data et de la technologie.

Début 2021, à la sortie du Covid, Amélie décide de retrouver la sphère du sport et devient directrice générale de la Fédération française de tennis. En mai 2022, Emmanuel Macron la nomme ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Elle quittera ses fonctions ministérielles en septembre 2024, quelques jours après avoir contribué à livrer les plus grands Jeux de l'histoire, tant du point de vue de la réussite organisationnelle de l'événement que du succès sportif de la délégation française.

Le 19 juin 2025, elle est élue présidente du Comité national olympique et sportif français.

Président de la séance du matin : Edmond Honorat

Président de la section des travaux publics du Conseil d'État



© JB Eyguesier/Conseil d'État

Président de la section des travaux publics du Conseil d'État, où il a précédemment exercé les fonctions de président adjoint, Edmond Honorat a intégré le Conseil d'État comme auditeur en 1985, à la sortie de l'École nationale d'administration.

Il a exercé des fonctions variées au sein du Conseil d'État, notamment comme responsable du centre de documentation, commissaire du Gouvernement (1998-2000), président de la 2e sous-section (2003-2012) et président adjoint de la section du contentieux (2012-2019). Il a également été référendaire à la Cour de justice des Communautés européennes entre 1991 et 1997 auprès du juge.

Il a notamment été membre du Conseil de la concurrence et, jusqu'en 2025, membre de la commission du Salary Cap de la Ligue nationale de Rugby.

ELEMENTS DE CADRAGE

Jean-Christophe Breillat

Avocat spécialiste en droit du sport, CDES Conseil



Titulaire d'un DEA de droit public à l'Université de Tours (1992), d'un DESS en droit et économie du sport à l'université de Limoges (1995) et du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2007), Jean-Christophe Breillat a d'abord exercé comme juriste au Centre de droit et d'économie du sport, puis comme avocat associé spécialiste en droit du sport au sein du cabinet d'avocats CDES Conseil depuis 2010.

Impliqué dans le mouvement sportif français, il est notamment membre de la commission électorale et de la commission juridique de la Ligue nationale de rugby.

Arbitre de la Chambre arbitrale du sport du CNOSF, Jean-Christophe Breillat est aussi secrétaire général des juridictions de la Fédération internationale de l'automobile, secrétaire général de la cour d'appel internationale de la Fédération internationale de motocyclisme et membre du comité d'éthique de l'Union cycliste internationale.

Jean-Christophe Breillat intervient par ailleurs régulièrement dans les formations diplômantes du CDES, tant au niveau national qu'international. Il est également co-rédacteur du Code du sport paru aux éditions Dalloz.

Dominique Rémy

Conseiller de tribunal administratif honoraire, Conciliateur du CNOSF



Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1978), titulaire d'une licence d'histoire (1980) et d'un doctorat en droit (1995), Dominique Rémy a d'abord été, au sein du ministère de la jeunesse et des sports, chef du bureau de la réglementation et de la protection des mineurs à la direction de la jeunesse, puis chef du bureau de la réglementation du sport à la direction des sports (1985-1996). Il est conciliateur au Comité national olympique et sportif français depuis 2001.

Premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, Dominique Rémy a été rapporteur public au tribunal administratif de Rennes et a notamment conclu sur des affaires d'environnement en Bretagne.

Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages, dont l'un en droit du sport intitulé *Le sport et son droit*, paru en 1991 et un autre intitulé *Légistique* paru en 1994. Il commente l'actualité juridique du droit du sport dans le dictionnaire permanent « *Droit du sport* », dont il est le conseiller scientifique depuis sa création, il y a presque trente ans.

Dominique Laurent

Conseillère d'État honoraire, Directrice des sports du ministère en charge des Sports (2002-2008) à l'époque de la Codification



Ancienne élève de l'École nationale d'administration (promotion « Guernica » 1976) et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Dominique Laurent, après avoir été administrateur civil au ministère des affaires sociales et chargée de mission au Secrétariat général du gouvernement, est entrée au Conseil d'État en 1988. Elle y a été affectée, au long de son parcours, à la section du contentieux puis à la section sociale.

Elle a été directrice de cabinet de M. Bruno Durieux, ministre délégué à la Santé (1990-1992), directrice des affaires juridiques de la Ville de Paris (1993-1996), directrice de la politique médicale de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (1996-2000), puis directrice des Sports au ministère de la Jeunesse et des Sports (2002-2008), période durant laquelle elle a notamment contribué aux travaux de codification du sport.

Dominique Laurent a également été membre du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (2010-2016), présidente de la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins (2011-2017) et présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage (2017-2023). Elle a aussi présidé la commission d'indemnisation des préjudices commis à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (2024-2026).

Dominique Laurent est aujourd'hui conseillère d'État, membre du Conseil national de l'Ordre des sage-femmes, membre du Conseil national de l'Ordre du Mérite et présidente du conseil d'orientation du Fonds de dotation « Pour un sport propre ».

Elle est l'auteurice de plusieurs rapports, notamment sur l'arbitrage au sein de la Fédération française de football (2023).

Dominique Laurent est commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du Mérite.

1^{ère} PARTIE : L'INITIATIVE ET L'ELABORATION DES LOIS SUR LE SPORT

Charles Dudognon

Professeur à l'université de Limoges, Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)



Diplômé de l'Université de Limoges, où il a successivement obtenu un DEA de droit public en 1989 puis un DESS en droit et économie du sport en 1990, Charles Dudognon a poursuivi ses travaux au sein du même établissement avec un doctorat en droit consacré aux sources du droit du sport (2007). Ses recherches l'ont conduit à obtenir en 2013 une habilitation à diriger des recherches portant sur la formation et la sanction de la règle sportive. Charles Dudognon est aujourd'hui professeur et codirecteur du Master 2 Droit et Économie du Sport de l'Université de Limoges.

Il est par ailleurs rédacteur en chef de la revue *Jurisport* (Ed. Dalloz), médiateur au Tribunal arbitral du sport de Lausanne et arbitre de la Chambre arbitrale du sport du Comité national olympique et sportif français.

Il a également été président d'organes disciplinaires de la Fédération française de cyclisme, membre de la commission de discipline anti-dopage de la Fédération française de tennis et de la commission juridique d'appel de la Fédération française d'équitation.

Charles Dudognon compte à son actif de nombreuses contributions en droit du sport, près d'une vingtaine d'articles publiés notamment dans le recueil Dalloz, autant de communications ainsi que plusieurs chapitres d'ouvrages scientifiques.

Marie-George Buffet

Ancienne ministre de la jeunesse et des sports Ancienne députée de Seine-Saint-Denis



Diplômée d'une licence en histoire-géographie de l'Université Paris 1 Sorbonne où elle est alors présidente de la Fédération des Résidents Universitaires de France (FRUF), Marie-George Buffet débute sa carrière professionnelle à la mairie du Plessis-Robinson, puis comme adjointe au maire de Châtenay-Malabry.

Elle est ensuite nommée ministre de la jeunesse et des sports du gouvernement Jospin (1997-2002). A ce poste, Marie-George Buffet a notamment œuvré contre le dopage, instauré la « taxe Buffet » de 5% sur la cession de droit de diffusion de manifestations sportives à un service de télévision, mis en place un Conseil national de la jeunesse et soutenu le rugby à XIII.

Marie-George Buffet a ensuite été secrétaire nationale du Parti communiste français (2001-2010), puis s'est portée candidate pour les élections présidentielles de 2007 avant d'exercer les fonctions de député de la Seine-Saint-Denis (2002-2022) où elle a participé à la mission parlementaire évaluant les politiques publiques de sécurité visant les manifestations sportives.

En 2021, elle a créé l'association *Femmes ici et là-bas* en faveur de l'accueil en France des handballeuses de l'équipe afghane notamment.

Cyril Mourin

Ancien Conseiller « Sport, JO 2024, Engagement associatif, Jeunesse » du Président de la République Fondateur de Sideline Conseil

Diplômé d'un Master 1 de Panthéon-Assas Université en sciences politiques et sociales, et d'un Master 2 de l'Université Paris Nanterre en droit économie et gestion (2008), Cyril Mourin a d'abord été secrétaire général d'un groupe d'élus au Conseil régional d'Île-de-France (2008-2014).

Au sein du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, il a ensuite exercé les fonctions de conseiller parlementaire et chef-adjoint, chef puis directeur de cabinet du Secrétaire chargé des sports (2014-2017). Il a été adjoint en charge du



commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale à la Maire du 14e arrondissement de Paris (2014-2020).

En parallèle, Cyril Mourin a été conseiller « Sport, JO 2024, Jeunesse, Engagement associatif » du président de la République (2017-2024), sur les politiques sportives, la préparation et la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ainsi que sur les sujets relatifs à la jeunesse et à la vie associative.

En 2026, Cyril Mourin fonde l'agence Sideline Conseil, spécialisée en intelligence stratégique et affaires publiques en matière de sport.

Béatrice Bourgeois

Conseillère d'État

Présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage



Ancienne élève de l'École nationale d'administration (promotion « Nelson Mandela », 2001), Béatrice Bourgeois est également agrégée de lettres modernes, ancienne élève de l'École normale supérieure et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a intégré le Conseil d'État en 2001 en qualité de rapporteure à la section du contentieux, puis y a exercé différentes fonctions jusqu'à la présidence adjointe de la section sociale en 2023. Depuis 2023, elle préside l'Agence française de lutte antidopage.

En parallèle, Béatrice Bourgeois a été secrétaire générale du conseil supérieur à l'Agence France-Presse (2004-2008), puis rapporteure adjointe au Conseil constitutionnel (2012-2016), rapporteure publique au tribunal des conflits et à la formation spécialisée relative aux techniques de renseignement (2016-2017).

Elle a également été membre du jury de l'agrégation de droit public (2019-2020), du comité de déontologie de Radio France (2018-2023), du collège de l'Autorité de la concurrence (2020-2023) et a présidé le comité éthique et scientifique du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (2021-2023).

Présidente suppléante du Conseil national de l'Ordre des médecins (2019-2023), elle est, depuis 2024, membre du conseil d'administration de l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO) et, depuis 2025, de l'Institut droit et santé de l'université de Paris Cité, où elle est professeure associée.

Franck Latty

Professeur de droit public

Président de la Conférence des conciliateurs du CNOSF



Franck Latty est docteur en droit (thèse soutenue en 2005 intitulée : *La lex sportiva – Recherche sur le droit transnational*, dir. A. Pellet) et agrégé de droit public (2008). Il est professeur à l'université Paris Nanterre depuis 2015, où il est coresponsable du Master Théorie et pratique du droit international et européen, après avoir dirigé le Centre de droit international de Nanterre de 2016 à 2021. Il est par ailleurs président de la branche française de l'Association de droit international.

Il est l'auteur de nombreuses publications en droit international, droit des investissements et droit du sport.

En plus de ses activités universitaires, Franck Latty exerce diverses responsabilités au sein du mouvement sportif. Depuis 2013, il est membre de la Conférence des conciliateurs du CNOSF, dont il a été élu président en 2025. Il est également arbitre au sein de la Chambre arbitrale du sport du CNOSF et du Tribunal arbitral du sport de Lausanne.

Après avoir présidé le comité d'éthique de la Fédération française de tennis de 2017 à 2025, il est désormais membre du Comité de déontologie du CNOSF. En 2023, il a fait partie du Comité « Buffet-Diagana » pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport.

2^{EME} PARTIE : LE CONTROLE ET L'EFFECTIVITE DES LOIS SUR LE SPORT

Président de la séance de l'après-midi : Alain Lacabarats

Président de chambre honoraire à la Cour de cassation



Alain Lacabarats est entré dans la magistrature en 1975. Il a notamment exercé les fonctions de conseiller référendaire à la Cour de cassation, de vice-président au tribunal de grande instance de Paris, de président de chambre à la Cour d'appel de Paris, puis a été nommé Conseiller à la Cour de cassation en juillet 2004, où il a dirigé le service de documentation et des études et présidé la 3^e chambre civile, puis la chambre sociale de la Cour. Il a été membre du Conseil consultatif de juges européens de 2001 à 2019 et a présidé ce conseil en 2004 à 2005.

Il a été par ailleurs maître de conférences associé à l'université de Paris XIII, puis professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris. A ce titre, il a publié de nombreux articles ou participé à la rédaction de plusieurs ouvrages en procédure civile, droit de la presse et droit du sport. Il est notamment l'auteur d'un rapport sur l'avenir des juridictions du travail, « Vers un tribunal prud'homal du XXI^e siècle ».

Il a été membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) de 2015 à 2019 et est, depuis 2021, membre du service d'aide et de veille déontologique du CSM.

Il est membre du collège délibérant de la commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS).

Il est à l'Organisation internationale du travail, le président de la Commission d'experts pour l'application des normes (CEACR).

Président du comité de déontologie du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) de 2012 à 2016, il a également été membre de la conférence des conciliateurs du CNOSF de 1992 à 2023.

Il est membre de la commission de discipline « salary cap » de la Ligue nationale de rugby.

Alain Lacabarats est chevalier de l'ordre national du Mérite et officier de la Légion d'honneur.

Aurélie Bretonneau

Conseillère d'État

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration (promotion "République"), elle est nommée auditrice du Conseil d'État en 2007.

En 2011, elle est nommée co-responsable du centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'État avant de d'accéder, en 2014, aux fonctions de rapporteure publique, qu'elle exerce jusqu'en 2019. En parallèle, elle est notamment secrétaire générale du Conseil supérieur de l'agence France-press de 2008 à 2019 et rapporteure générale de la Commission d'accès aux documents administratifs.

En 2019, elle quitte le Conseil d'État pour devenir directrice des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires. En 2022, elle est nommée directrice, adjointe à la Secrétaire générale du Gouvernement et exerce ces fonctions jusqu'en 2025. D'avril 2025 à mars 2026, Aurélie Bretonneau est secrétaire générale du Conseil constitutionnel.

Revenue au Conseil d'État, Aurélie Bretonneau exerce aujourd'hui les fonctions d'assesseure à la 4^e chambre de la section du contentieux.



Mathieu Teoran

Chef de service de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport au Sénat



Diplômé d'HEC Paris et docteur en droit public, Mathieu Teoran est conseiller du Sénat.

Il débute sa carrière comme administrateur à la direction des affaires financières et sociales, puis est affecté à la commission des finances.

Il est ensuite nommé secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), poste qu'il occupe de 2016 à 2021. De 2019 à 2022, il siège également au sein du Groupe consultatif d'experts sur les organisations nationales antidopage de l'Agence mondiale antidopage.

En 2021, il réintègre son institution d'origine pour exercer les fonctions de trésorier du Sénat, avant d'être nommé chef du service de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport en 2025.

Table-ronde – L'application concrète des lois sur le sport par les acteurs

Animatrice : Constance Popineau

Directrice juridique du Comité national olympique et sportif français



Diplômée d'un Master 2 de droit des affaires mention techniques de l'information et de la communication du magistère de l'université de Poitiers en 2006 et d'un Master 2 de droit de l'environnement et de l'espace agricole, Constance Popineau a rejoint le Groupement hippique national en tant que juriste de 2006 à 2009 avant d'intégrer la Fédération française d'équitation en 2010 au poste de responsable juridique.

Par la suite, Constance Popineau a été pendant une année, en 2017, directrice de la Fédération des éleveurs du galop avant de rejoindre en 2018 le CNOSF en tant que directrice du service juridique.

Elle a par ailleurs été membre de la Fédération européenne d'équitation de 2012 à 2017, notamment en charge d'un groupe de travail européen sur la TVA, de la Commission d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération française de tennis de 2017 à 2019 et effectuée son second mandat en tant que membre du tribunal de la Fédération équestre internationale.

Constance Popineau est membre de la commission juridique des comités olympiques européens depuis 2022, et membre du pool d'experts pour un sport sur de l'accord partiel élargi pour le sport du Conseil de l'Europe.

Thierry Braillard

Avocat, ancien Secrétaire d'État en charge des Sports



Diplômé d'une maîtrise de droit privé et de l'Institut d'études politiques de Lyon, Thierry Braillard a exercé comme avocat au barreau de Lyon en 1992, puis a créé son propre cabinet spécialisé en droit social et droit du sport en 2017.

En parallèle, il a été conseiller municipal et adjoint au maire de Lyon, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, puis député du Rhône de 2012 à 2014. À ce titre, il a porté plusieurs textes relatifs à l'éthique sportive, à la gouvernance des fédérations et à la lutte contre les dérives dans le sport.

Nommé Secrétaire d'État chargé des sports dans le gouvernement d'Emmanuel Valls de 2014 à 2017, il a notamment œuvré pour la création de trois lois : sur le statut du sportif en novembre 2015, sur le supportérisme en mai 2016

et sur l'éthique et la compétitivité du sport professionnel mars 2017. Il est également à l'origine du Pacte de performance, qui permet aux entreprises de soutenir les sportifs de haut niveau.

Depuis 2020, Thierry Braillard préside la Fondation du Sport Français. Il intervient également comme conférencier et expert auprès d'organisations publiques et privées sur les enjeux de gouvernance, de sport-santé et de politiques sportives.

En parallèle de son exercice d'avocat, il est administrateur au sein de la banque populaire d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2023.

Sébastien Poirier

Président de la Fédération française de motocyclisme Administrateur du CNOSF



Titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un Master 2 du Centre de droit et d'économie du sport de l'université de Limoges, Sébastien Poirier a rejoint la Fédération française de motocyclisme en 1995 en tant que juriste. Nommé directeur des Sports en 2001, puis directeur général adjoint en 2008, il est devenu directeur général en 2009, sous la présidence de Jacques Bolle.

Il a été élu président de la Fédération française de motocyclisme en 2020, puis reconduit pour un second mandat en 2024 et jusqu'en 2028. Il a été élu membre du board de la Fédération Internationale de Motocyclisme en 2022.

Il est également vice-président de la Fondation du Sport Français depuis 2026.

En parallèle, Sébastien Poirier est également Président de l'association de gestion du circuit Carole depuis 2012, où il a organisé le Supermoto des Nations en 2017 et 2019 et du circuit de Loon Plage depuis 2024.

Anne Grospeillet-Quintin

Directrice générale de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)

Anne Grospeillet-Quintin, directrice générale de la Fédération française de la montagne et de l'escalade, est diplômée d'une maîtrise de Droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris 2, de deux DESS en droit des assurances et en droit et économie du sport, ainsi que d'un Master 2 de management global de l'université Paris-Dauphine.

Elle débute au sein du mouvement sportif comme directrice administrative de la Fédération de boxe française savate, puis comme adjointe au directeur administratif de la Fédération française de cyclisme et chargée de projets chez SIMA International.

Elle poursuit sa carrière à la ville d'Issy-les-Moulineaux (1997-2009), où elle occupe successivement des fonctions de directrice administrative et financière, puis de directrice du service des Sports. Elle rejoint ensuite le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) comme directrice des ressources humaines, administrative et financière (2010-2018), avant de devenir directrice générale adjointe (2018-2021) à la Fédération française de la montagne et de l'escalade.

Parallèlement, elle siège à la commission juridique du CNOSF, au comité d'éthique de la Fédération française de karaté et à la commission de surveillance des opérations électorales de la FFHG, et enseigne le droit à l'INSEP, au CDES de Limoges et à l'université de Poitiers.



Pierre Houin

Champion Olympique, Directeur du Pôle Olympique et Sport de Haut Niveau du CNOSF



Champion olympique d'aviron à Rio en 2016, quadruple champion du monde et triple champion d'Europe entre 2015 et 2020, Pierre Houin est sportif de haut niveau depuis 2011. En parallèle de sa carrière sportive, il est diplômé d'un Master 2 de Grenoble école de management et d'une licence de commerce de l'Institut universitaire de technologie Nancy-Charlemagne de l'université de Lorraine.

Pierre Houin a exercé les fonctions de coordinateur de la conférence régionale des sports Grand Est de 2021 à 2024, puis de coordinateur des équipements sportifs d'aviron et

de para-aviron sur le site de Vaires sur Marne lors des Jeux de Paris en 2024. Il est également conférencier indépendant, intervenant auprès des entreprises pour faire le lien entre le management issu du sport de haut niveau et celui du monde de l'entreprise.

Il est adjoint aux sports de la ville de Nancy sous la mandature de Mathieu Klein, réélu maire aux élections municipales 2026.

Pierre Houin est également président de son club d'origine, l'Union Sportive de Toul Aviron.

Début juin 2026, il a rejoint le CNOSF au poste de directeur du pôle Olympique et Sport de Haut Niveau.

PARTIE CONCLUSIVE

Skander Karaa

Maître de conférences au CDES, enseignant à Sciences Po Paris



Maître de conférences au Centre de droit et d'économie du sport de l'Université de Limoges et enseignant à Sciences Po Paris, Skander Karaa est un spécialiste de droit du sport, de politiques sportives et de gouvernance des organisations associatives.

En plus de sa thèse de doctorat intitulée " Les juges de l'activité professionnelle sportive" (soutenue en 2014 et parue en 2016 chez LGDJ), il a notamment publié en 2024 un "Que sais-je ?" sur les politiques publiques du sport, coordonné plusieurs ouvrages scientifiques et rédigé des articles sur différentes thématiques sportives et olympiques.

Après avoir été, à partir de septembre 2021 et pendant deux ans, directeur de cabinet de la présidence du Comité national olympique sportif français (CNOSF), il en est devenu le directeur général en octobre 2023 et a notamment vécu les aventures olympiques de Paris 2024, de Milan-Cortina 2026 et la préfiguration des Alpes françaises 2030. Auparavant, il a exercé en tant que conseiller auprès de plusieurs ministres en charge des Sports, Roxana Maracineanu (2018-2020) et Thierry Braillard (2015-2017), ainsi qu'au sein de l'Agence française de lutte contre le dopage (2020-2021).

Skander Karaa est chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est par ailleurs titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat.